



Date de la convocation : le 04/03/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Séance du Mardi 12 Mars 2024 à 20h00

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE**

Présents :

M. David LEBOUVIER, M. Gilbert LEONARD, M. Joseph ERARD, M. Johann BAGOT, Mme Isabelle CHARRAUD, Mme Christelle CORNEE, Mme Lorane FAVREAU, M. Christian GALLE, M. Bernard TUROCHE,

Absents excusés :

Absents : Mme Marine ANDRE-BENOUAHADA, Mme Fiona DELAUNAY, Mme Chrystèle DESGUERETS,

D2024031206 - Fournitures Scolaires 2024 : participation des communes

Le Président propose de fixer, pour l'année 2024, la participation des communes aux fournitures scolaires, à 29 €/élève inscrit au 01/10/2023.

Il demande au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide à l'unanimité des membres présents :

- De fixer la participation des communes aux Fournitures Scolaires 2024 à hauteur de 29 €/élève inscrit au 01/10/2023.
- D'autoriser le Président ou à défaut l'un des vice-présidents à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**QUESTION FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR,
COPIE CONFORME**

Fait à Rives-du-Couesnon, le 12 mars 2024
Le Président,
D. LEBOUVIER

